

LA CFDT SIGNE LES ANNEXES INDICATEURS INTÉRESSEMENT 2021

Fédération CFDT PSTE
47-49 avenue simon Bolivar 75009 Paris
Tél:01.56.41.51.50
Mail : secu@pste.cfdt.fr
Site internet : <https://pste.cfdt.fr>

La CFDT a pour objectif constant d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés de la sécurité sociale. C'est dans ce cadre que la CFDT a négocié les indicateurs 2021 de l'intéressement qui sera versé en 2022.

La CFDT a demandé la neutralisation des indicateurs qui seraient impactés négativement par la crise sanitaire. Les caisses nationales ont toutes intégré notre revendication dans leur préambule.



Concernant la situation désastreuse de la branche Famille depuis la mise en place au 1er janvier de la réforme APL, la CFDT est intervenue pour rappeler à la CNAF sa revendication de neutralisation des indicateurs de production et de tous les indicateurs impactés négativement par la prise en charge de cette réforme.

Quelques éléments sur l'intéressement à la Sécurité Sociale :



L'intéressement moyen cumulé sur 19 ans pour un salarié de la sécurité sociale est d'environ 13 000 €.



Le montant des primes d'intéressement progresse régulièrement. En 2003, la moyenne était de 329€ et en 2020, elle était de 963€.



L'intéressement est sur une enveloppe budgétaire dédiée, ce n'est donc pas en la refusant que la valeur du point augmentera !



L'intéressement est un dispositif facultatif résultant d'un accord entre les partenaires sociaux.



SANS ACCORD, PAS D'INTÉRESSEMENT !

Sans la signature de la CFDT des annexes intéressement 2021 : pas de versement de la prime d'intéressement en 2022 !

La CFDT porte plusieurs revendications pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés de la Sécu.

**L'intéressement en fait partie, la CFDT revendique toujours l'augmentation de la valeur du point ainsi qu'une prime 2021 exceptionnelle pour tous !
Alors, l'intéressement "OUI"
Uniquement l'intéressement "NON" !**

Flashez pour nous rejoindre

